

Qu'est-ce que l'Avantés ?

Denis Mirouse

▶ **To cite this version:**

Denis Mirouse. Qu'est-ce que l'Avantés ?. Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales en comtés de Foix, Couserans et Comminges, Dec 2011, Foix, France. pp.199-207. hal-01954196

HAL Id: hal-01954196
https://univ-tlse2.hal.science/hal-01954196

Submitted on 13 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Qu'est-ce que l'Avantès ?

Mirouse Denis[1]

Le nom Avantès n'est plus connu, actuellement, qu'accolé à celui de la commune de Montesquieu-Avantès. L'association semble si exclusive, dans l'usage et depuis si longtemps, qu'elle a quelquefois entraîné des erreurs d'identification dans quelques travaux historiques érudits.
Ainsi, la charte de paréage de Rimont en 1272[2] semblait pour certains auteurs témoigner de la fondation d'une bastide à Montesquieu-Avantès, parce qu'elle concernait le territoire de l'abbaye de Combelongue en Avantès. Il était donc utile de redonner à cet objet une dimension géographique et historique.

Le nom d'Avantès est accolé à celui de Montesquieu depuis au moins 1295[3].
Le comte Bernard de Comminges échange alors les *casals* d'Audinac et *Carraria*, ainsi que la *Cavaleria* de Lara contre le château de Montgaillard-de-Salies, possession de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean. Il mentionne alors la *villa* et le *castrum Montesquivi de Avantesio* comme confront de ces *casals*. Au contraire de Montjoie qui est au roi et à l'évêque, et Baliard à Gaston d'Aspet (commune de Montjoie-en-Couserans), Montesquieu de l'Avantès apparaît alors comme le centre d'un domaine comtal commingeois constitué autour d'un *castrum* et qui s'étend jusqu'à Lara, Audinac et *Carraria*.
Outre Combelongue et Rimont déjà évoqués, une bulle papale de 1247 confirmant les biens de l'abbaye du Mas d'Azil nous apprend que l'Avantès incluait aussi les hameaux de Serre de Saint-Jean, Pouech et Saint-Jean-d'Ulcet, dans la commune de Lescure, entre Montesquieu-Avantès et Rimont[4].
L'ensemble de ces mentions du XIIIe siècle suggère donc que l'Avantès est un espace homogène, de dimension intermédiaire entre les *casals*, *villae*, *terrae* et *castra* qu'il inclut en totalité, et le *pagus* du Couserans qui l'englobe.

Essayons d'en identifier les contours.
Au sud, la serre, qui sépare la vallée de Rivèrenert de Rimont et Lescure, constitue une limite naturelle qui fut reprise par l'administration commingeoise pour délimiter la vicomté de Couserans au début du XIIIe siècle[5]. Vers Saint-Girons, le territoire de Baliard (commune de Montjoie-en-Couserans) doit pouvoir se raccrocher au domaine comtal originel, puisque Gaston d'Aspet, qui le détient en 1295, est un descendant direct de Bernard Dodon de Comminges, *via* son second fils Fortanier qui épousa l'héritière d'Arnaud Raymond d'Aspet[6]. Il ne tient, de toute façon, ni du vicomte, ni de l'évêque. Par contre, son voisin Saint-Martin (commune de Saint-Girons), membre de la commanderie hospitalière de Salau et dont les bienfaiteurs habitent à Saint-Girons, apparaît lié à la vicomté[7].

À l'est, la limite de l'Avantès est implicitement donnée par le paréage de Rimont en 1272 car les *villae* de Terrac (commune de Rimont) et Saint-Félix (Feillet, commune de Castelnau-Durban), possessions

1. Lafont 09420 Lescure, *denis.mirouse@wanadoo.fr*
2. Gallia Christiana, *instrumentum ad ecclesiam conseranensem*, t. I, p. 187.
3. A.D. Haute-Garonne, Malte H53 n° 10.
4. *« In Avantesio, Jurisdictionem temporalem et quicquid juris habetis in villariis et territoriis de Olseg de la Serra et de Podio Albana »*, Cau-Durban (David), *Abbaye du Mas-d'Azil*, éd. Pomies, Foix, 1896, p. 170.
5. La première mention connue d'un vicomte de Couserans date de 1221 dans un acte de la commanderie hospitalière de Salau, et concerne *Rogerius comite Palarensis et vice comite coseranensis* (A.D. Haute-Garonne, Malte H70). Cependant, il semble bien qu'un homonyme, lui ou son père, était seigneur en haut Salat (Saint-Girons et en amont) depuis au moins 1202 (A.D. Haute-Garonne, Malte H70). Jusqu'en 1190 au moins, la suzeraineté sur Salau semble revenir au comte de Comminges (et jusqu'en 1267 à Seix). Mais un autre Roger de Comminges, mandaté en 1176 par le testament de Bernard d'Eycheil, témoigne peut-être que cette seigneurie était déjà constituée et affectée à un frère du comte Dodon ou de son fils Bernard (A.D.Ariège 36J3 n° 20).
6. Higounet (Charles), *Le Comté de Comminges de ses origines à son annexion à la Couronne*, Toulouse-Paris, Privat-Didier, 1949, p. 250.
7. A.D. Haute-Garonne, Malte H51, n° 10.

de l'abbaye de Combelongue ne sont pas concernées par cet accord. Elles se trouvaient donc en dehors de l'Avantès. Cette frontière est d'ailleurs explicitement exprimée dès 1208, lors de la donation de Terrac à Combelongue par Bernard de Durban[8] : au-delà de Terrac commence Combelongue ou terre de l'Avantès.
Le texte du paréage de Rimont et la délimitation du comté de Foix, cette même année[9], tiennent effectivement compte d'un paréage de 1254 entre l'abbé et Roger IV de Foix concernant les terres de Combelongue en *Sero*[10]. La limite exprimée s'appuie donc exactement sur la séparation ancienne.
Elle part de la crête de Rivèrenert, à l'aplomb de la source du Baup, suit un peu cette rivière jusqu'au hameau de Milles au niveau de l'Estanque, puis rejoint directement le bassin versant de l'Arize au ruisseau du *Courtal*, qui traverse les *ancises* à Peyrau[11]. Devenu ruisseau des *ancises*, il continue à faire limite en aval jusqu'à sa jonction avec le *rieu* de Rimont à Saurruque, encadrant tous les deux la serre de Cardouech (*serra de Cardoneto*). Depuis la confluence de Saurruque, la limite tire droit vers le *casse* (chêne ou chênaie ?) de *Yssiulador* ou *meta* (borne) de *Petrafita* (Peyrefitte, commune de Lescure), puis, de cette borne, continue droit vers la cluse de Mérigon sur le Volp.

Ne connaissant pas d'autres bornes notables sur l'axe Foix–Saint-Girons, c'est bien à la délimitation des diocèses que l'on peut raccrocher celle de Peyrefitte. La route de l'Arize qui y passe était l'axe majeur, d'abord par le val de Clermont vers le Mas d'Azil, puis, suite à l'abandon de la chaussée, par les crêtes de Camarade depuis au moins le XIIe siècle. L'évêque de Couserans consacra pourtant auparavant une église au saint confesseur du Couserans, Lizier, au delà de cette limite diocésaine, à Stiletto, aux abords de la grotte du Mas-d'Azil (Reynaude, commune du Mas-d'Azil). Cette dédicace révèle que l'autorité spirituelle du Couserans originel s'étendait jusqu'au Plantaurel (comme il l'a toujours fait en rive gauche du Volp), avant que la fondation de l'abbaye toulousaine du Mas d'Azil vers 800, vienne l'y concurrencer[12].
Dans l'incertitude quant à la réelle limite historique nord du Couserans, nous devons nous en tenir à la limite de 1272 en direction du Volp, rivière qui constitue un jalon naturel indéniable. Sur cette ligne, le toponyme *Tres Peyros* (dont le cadastre a conservé la mémoire, même si les trois pierres ont disparu) au « Bout de la forêt » attire notre attention à la limite des quatre communes de Camarade, ~~Lescure~~, Mauvezin, Contrazy et Montesquieu-Avantès. Il fait écho à un autre *Tres Peyros* qui, à l'extrémité nord-ouest du Couserans, le séparait des diocèses de Comminges et de Toulouse.

Entre les deux, et donc à l'ouest d'une ligne *Tres Peyros*-Lara, le territoire était sous la suzeraineté de l'évêque et du chapitre du Couserans depuis au moins le XIIe siècle[13]. Il se distingue aussi de l'Avantès par une occupation du sol moins ancienne, où les marqueurs toponymiques de l'habitat sont de

---

8. « *omnia nostra jura que infra terminos istos [Tearrac] sunt vel esse debent usque Combalonga vel terre de Avantesio…* » . (A.D. Ariège 36J3 n° 45).
9. « *et inde per serram usque ad stagnum de Cumba-longa, et a dicto stagno sicut ascenditur ad serram de Cardoneto et sicut inde prospicitur ad transversum recte ad callem [cassem] de Yssiulador , vel metam de Petra-fita et inde ad flumen de Bolp* », Devic (Claude), *H.G.L.*, t. IV, éd. Jacques Vincent, Paris, 1742, col. 50.
10. 1254, donation faite par l'abbé de Combelongue à Roger IV comte de Foix, *« donons concedons par pure donation a jamais irrévocable a vous Roger comte de Foix … la moytié de tous les biens meubles et immeubles … dans tout le terme de Sero scavoir depuis l'église de Saint Etienne de Monsero jusques au lieu appellé porte regi »*, *Invantaire des papiers et titres de monseigneur de Couserans contre le seigneur de Durban*, 1699, A.D. Gers I960.
11. Ce *Courtal* a aujourd'hui disparu de la toponymie, mais l'ancienne voie ferrée, devenue voie verte, qui traverse le vallon entre deux tunnels, permet d'en restituer l'emprise. En aval, le ruisseau passe la cluse de Peyrau, anciennement *ancises del Lop rostit*, où passait le chemin médiéval Foix-Saint-Girons. Plus loin, le ruisseau des *ancises* est surplombé par le lieu-dit Ker de Louve.
12. Pour un petit aperçu de l'histoire de la vallée de l'Arize au premier millénaire, voir dans cet ouvrage Mirouse (Denis), « Quatre bastides et un castelnau : fondations comtales en vallée de l'Arize au milieu du XIIIe s. ».
13. Voir Samiac (abbé), « Rapports féodaux des évêques de Couserans et des comtes de Comminges (XIIe-Xve s.) », *Bulletin de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, 1909-1911, p. 231-243, 293-301, 377-394.

formation tardive[14], où l'église apparaît systématiquement liée à l'implantation du château[15]. Notamment, à *Tres Peyros*, nous sommes au « bout de la forêt » qui, jusqu'au XIIIe siècle, semble remplir le paysage de part et d'autre du cours étroit du Volp. Et c'est ce que nous confirme l'auteur anonyme de la *Canso*, quand il raconte le parcours de Raymond VI en 1217 entre Saint-Lizier et le Volvestre, pour rejoindre Toulouse[16]. En rive gauche, la commune de Lasserre résulte d'un défrichement tardif opéré aux marges des territoires de Tourtouse et Montardit. Sur les deux rives, les lieux-dits formés sur des anthroponymes de l'Ouest de la France, Monnereau, Bouinelle (commune de Montardit), Bouineous (commune de Montesquieu-Avantès), Pasturaou (commune de Montjoie-en-Couserans), témoignent de la place laissée jusqu'au XVe siècle à une importante immigration saintongeaise[17].

C'est donc d'abord une importante couverture forestière qui, vers l'Arize et vers le Volp, constituai~~en~~t une limite naturelle à l'Avantès. Et les bornes de Peyrefitte et de *Tres Peyros* sont probablement venues arbitrer des conflits territoriaux dus à l'expansion démographique et au défrichement. Le *castellum* de Montardit en rive droite, cité en 1195 comme château de l'évêque, constituait, de ce point de vue, un appui efficace à cette limite fixée sur la crête. Mais il n'empêcha pas l'Avantès, en colonisant les sommets, d'annexer Contrazy[18] et venir buter sur la rivière. En l'état actuel des vestiges, il est difficile de dater le site castral de Contrazy. Cependant, placé en position forte sur la route entre Montesquieu et Montardit qu'il surveille, il nous apparaît possible qu'il ait été là dès 1195, première mention de l'église qui en est tout proche.

Repoussons donc la limite occidentale de l'Avantès jusqu'au Volp, de Montardit jusqu'à Bardies en amont, puis Lara.

Ensuite, pour rejoindre Baliard, on peut suivre la ligne décrite dans l'acte d'échange d'Audinac et de *Carraria* en 1295, qui laisse à l'ouest les territoires possédés par l'évêque. Elle franchit le sommet du mont Calivert longeant Montjoie, puis en contrebas suit le ruisseau d'Audinac jusqu'au Baup en longeant la *villa* de *Sogor*.

---

14. Au contraire du reste du Couserans, nous n'avons relevé au nord de Barjac aucun toponyme dont la formation puisse se raccrocher aux périodes protohistorique, antique ou alto-médiévale, y compris les noms de chefs-lieux, Montardit, Tourtouse, Cerizols, Bédeille, Fabas, Lasserre, Contrazy qui semblent de formation romane.

15. Voir Tortech (Christelle), *L'Occupation du sol au Moyen Âge dans le canton de Sainte-Croix-Volvestre (Ariège)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Gérard Pradalié et Sylvie Faravel, Toulouse-Le Mirail, 1999.

16. Le comte Raymond, depuis l'Espagne, vient dans la *terra* fidèle de Roger de Comminges (« *Es vengutz en la terra, on trobet lialtat* »). Après une assemblée, où il retrouve ses vassaux comtes de Foix et de Comminges (tenue à Saint-Lizier, à Lacourt ou dans son prieuré de Saint-Girons), tous décident de rejoindre directement Toulouse, par monts et par vaux (« *Dreitament vas Tolosa pels pogs e pels val* »), traversant les combes et les grands bois sombres (« *E traversa las combas e los grans bos fulhatz* »), et passent la Garonne, (« *E venc a la Garona e es outra passatz* ») au nord du lieu appelé Salvetat (« *E va s'en dreitament on es la Salvetatz »,* commune de Saint-Julien). Martin-Chabot (Eugène) éditeur, *La Chanson de la croisade albigeoise*, Lutetiae, Les Belles Lettres, 1931-1961, vol. 1 p. 242-245.

17. En 1667, Louis de Froidour notait : *« Pour ce qui est de la Serre, j'ay à vous dire quelque chose de plus remarquable, qui est que dans cette extrémité du Languedoc, il y a 250 à 300 ans que quelques gens du pays de Xaintonge sont venus s'y reffugier et y ont fait une petite colonie dans laquelle ils conservent encore leur langage françois... »* De Froidour (Louis), *Lettres*, éd. P. de Castéran, Auch, 1899, p. 12.

18. La seigneurie de Contrazy dépendait en 1336 de la châtellenie de Salies. Tortech, *op. cit.,* p. 64.

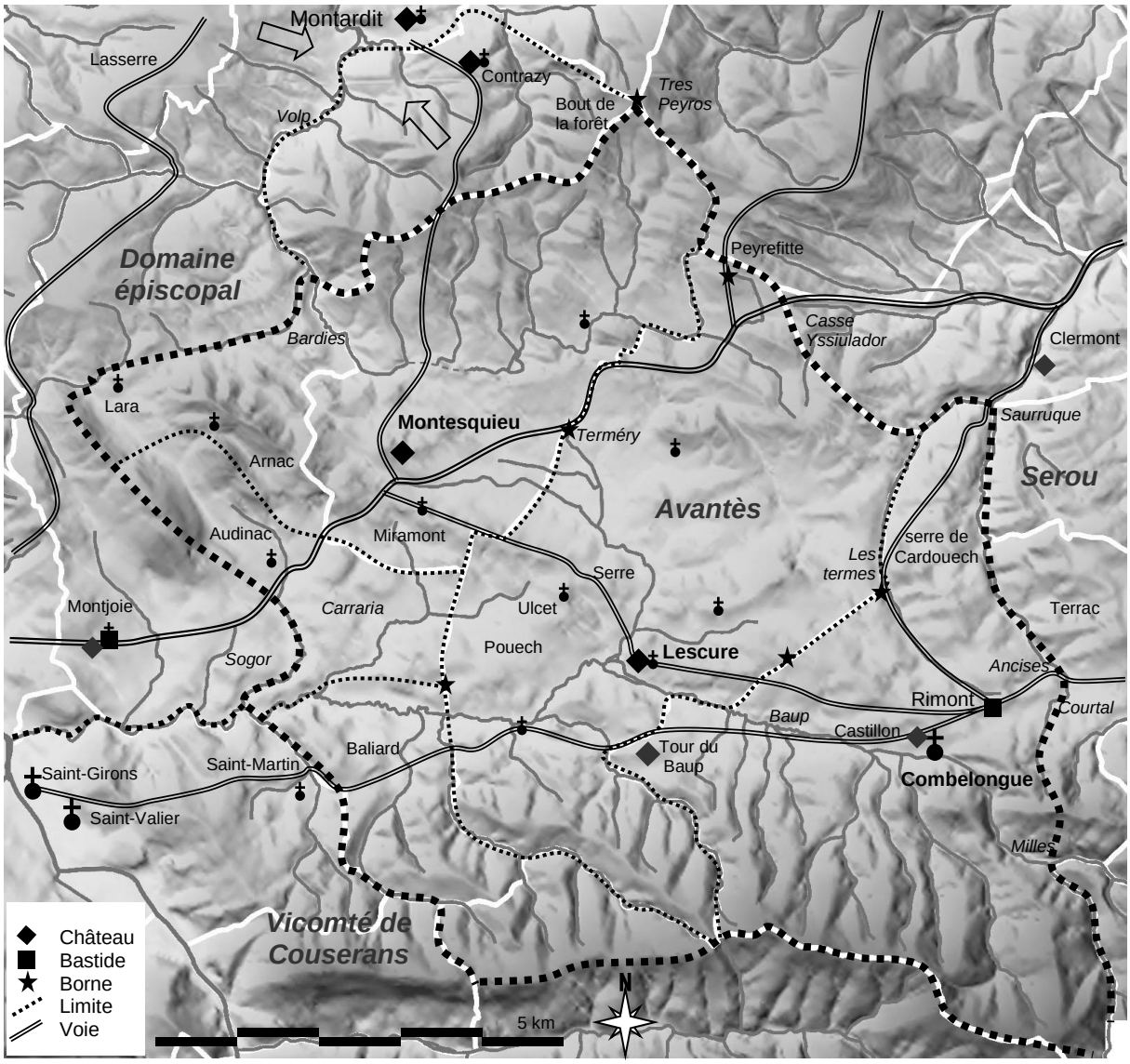


Fig. 1 : L'Avantès à la fin du XIIIe siècle

Ayant établi une corrélation entre l'Avantès médiéval, des limites géographiques importantes (lignes de partage des eaux, forêts), et surtout des finages médiévaux bien identifiés (vicomté du Couserans au sud, seigneurie du Mas d'Azil à l'Est, comté de Toulouse au nord, seigneurie de l'évêque à l'ouest), nous avons pu obtenir un contour en négatif de notre objet. Il s'agit maintenant de lui donner une consistance.

Contrazy mis à part, l'Avantès se découpe en trois entités territoriales déjà en place au XIIIe siècle : la seigneurie castrale de Montesquieu qui est au comte, la seigneurie castrale de Lescure et la seigneurie ecclésiastique de Combelongue.

L'abbaye de Combelongue fut fondée avant 1155[19] dans un espace qui, au vu du chartrier conservé aux archives départementales de l'Ariège, ne s'est étendu postérieurement qu'en Séronais (Terrac et Feillet). Côté Avantès, son territoire décrit en 1272 est divisé de Lescure par une série de repères paysagers, et quelques bornes bien choisies dont certaines ont laissé une trace dans la toponymie (Les Termes).

19. Date de la première charte conservée et datée de l'abbaye de Combelongue (A.D. Ariège, 36J3 n° 1). Ce fonds d'archive conserve aussi la copie d'une charte de fondation datée de 1120 manifestement fausse.

On s'appuie en 1295, sur de semblables bornes (*bosula*) pour délimiter *Carraria* et Ulcet, territoire tenant de Lescure. La limite communale actuelle suit cette division médiévale et se prolonge vers le nord jusqu'à l'antique voie de l'Arize au niveau de la fontaine de Bourch (commune de Montesquieu-Avantès et de Lescure). À partir de ce point appelé Terméry, elle suit le chemin jusqu'à la serre de Pla Riba.

Combelongue et Lescure ont en commun avec Montesquieu d'être au XIIIe siècle sous la suzeraineté du comte de Comminges.

Jusqu'en 1272, Alphonse de Poitiers ne veut pas fonder de bastide sur le territoire de l'abbaye de Combelongue sans l'accord du comte. Sur les autres territoires du monastère, à Nant (commune de La Bastide-de-Sérou), en Séronais, comme à Campagne-sur-Arize, Roger IV de Foix, bien qu'allié de l'Église, n'avait pu s'accorder avec l'abbé avant 1250 et la fin du conflit qui l'oppose à Bernard de Comminges, partisan de Raymond VII[20]. Jusque-là, les lieux-dits Castillon et Montesquieu au surplomb de Combelongue et de Nant, attestent d'une présence militaire qui ne peut être que commingeoise. Le comte est d'évidence le protecteur du monastère, et sans doute l'héritier de son fondateur.

En 1276, le *castrum* de Lescure appartient à la famille de Montégut (Montégut-en-Couserans)[21]. Cette famille y est possessionnée depuis au moins la fin du XIIe siècle[22]. Dans les années 1190-1200, Vital de Montégut et son frère Odon, à la suite de leur père, sont les principaux adjoints de la politique ambitieuse de Bernard de Comminges, toujours en lutte contre les intérêts de l'évêque en Couserans, contre les prétentions de Raymond Roger de Foix en Volvestre et en *Dalmazanense*, et omniprésents en Astarac où Vital est devenu comte en épousant l'héritière du comté.

20. Voir dans cet ouvrage, Mirouse (Denis), « Quatre bastides et un castelnau : fondations comtales en vallée de l'Arize au milieu du XIIIe s. ».
21. Dans son testament, *Vesiata* de Montégut donne sa part du château à l'abbaye de Combelongue (A.D. Ariège, 36J3 n° 42).
22. Le casal « *de la Escura Vela*» avait été donné par les ancêtres d'Odon de Montégut, avant que celui-ci le reprenne puis le restitue avant 1209 à l'évêque (Gallia Christiana, *op. cit.,* p. 185). En 1245, Bernard de Montégut donne à Combelongue « *unum casalem ad Scuram quod vocatur casale de las Cors* » (A.D. Ariège, 36J3, n° 37).



Fig. 2 : restitution des fortifications de Lescure (photographie J.Jany)

Il est donc manifeste que la division de l'Avantès en une seigneurie ecclésiastique, une seigneurie vassale et un domaine restant relevant directement du comte, procède de son autorité. Il est aussi probable qu'elle fut synchrone avec la fondation de l'abbaye et donc consécutive à la prise en main du Couserans par Bernard de Comminges vers 1130.

Les *castra* de Lescure et Montesquieu ont une parenté indéniable. Leur enceinte circulaire (et villageoise ?) est de taille comparable (autour de 3 000 m^2). Et bien que le corps de logis de Montesquieu soit plus réduit (20 m $\times$ 15 m pour 35 m $\times$ 25 m à Lescure), il présente une architecture similaire avec une muraille de forme parallélépipédique[23] constituée de moellons calcaires irréguliers mais calibrés pour chaque niveau de litage. Aucune des deux fortifications, bien que conservant sur la moitié de leur périmètre les élévations d'origine, ne présente aujourd'hui les vestiges d'une tour maîtresse[24]. Pour finir, tous deux ont eu une évolution similaire à un autre château couseranais relevant du Comminges, Sainte-Catherine à Balaguères, avec l'adjonction tardive au corps de logis, de tours circulaires pleines (fin XIIIe ou XIVe siècle ?)[25].

23. Hormis un pan de mur de la façade est à Montesquieu, qui suit le relief rocheux. Voir Audabram (Pascal), *Inventaire des fortifications médiévales en bas Couserans*, mémoire de master I histoire et archéologie, sous la direction de Nelly Pousthomis et Hélène Debax, Toulouse-Le Mirail, 2008.

24. Cela reste à confirmer par l'archéologie du sol, car il est possible qu'elle ait été arasée pour faire de la place à d'autres bâtiments. Le cadastre napoléonien de Lescure montre, sur l'emprise du mur est du *castrum*, un bâtiment disparu (approx. 9 m x 6 m) qui pouvait faire office de tour maîtresse.

25. Voir Rouch (Philippe) « Le château de Sainte-Catherine de Balaguères, un *castrum* de montagne, premiers résultats de la recherche », *Pouvoirs pyrénéens : De la résidence aristocratique au castrum*, colloque de Seix, sous la dir. de Guillot (Florence), 2007, p. 217-246.
À Lescure, la base d'une tour identique à celles de Montesquieu et de Sainte-Catherine est visible à l'angle nord-ouest

Les deux sites tiennent une place de choix en rapport direct avec le réseau viaire qui les a précédé : Montesquieu occupe un des premiers reliefs couseranais quand on vient de l'Arize par la voie antique ; et Lescure, sur une position moins forte, est au contact direct du chemin de serre qui, depuis Montesquieu, se dirige vers le Séronais, et autour duquel s'organise l'habitat[26].



Fig. 3 : Le castrum de Montesquieu-Avantès (photographie D. Mirouse).

Conclusion

Le portrait que nous avons pu dresser de l'Avantès médiéval, à partir des données lacunaires dont nous disposions, nous permet d'entrevoir un contour assez précis du point de vue de la géographie, mais peu satisfaisant quant à la chronologie. Il est possible que, limité à l'est, au nord et peut-être à l'ouest par des territoires anciens, il ait eu une identité propre dès le haut Moyen Âge. Mais il est peu probable qu'il résulte d'une division systématique du Couserans, car celui-ci, au contraire du *pagus* de Toulouse, est de taille suffisamment réduite pour être administré depuis Saint-Lizier. Selon le linguiste Pierre-Henri Billy[27], le nom d'Avantès serait plus tardif que ceux des circonscriptions carolingiennes qui « reposent tous sur un étymon qui est nom de lieu, de rivière ou de personne ». Pour lui, l'Avantès est formé sur un adverbe qui évoque sa position, à l'avant ou au levant du Couserans.
Cette situation est évidemment ancienne, mais il nous apparaît qu'elle eut une importance grandissante avec la prise en main du Couserans par Bernard Ier de Comminges dans le second tiers du XIIe siècle,

26. Les églises Saint-Étienne de Miramont, Saint-Jean d'Ulcet, Saint-Michel de Lescure, et Sainte-Marie Descofin, toutes mentionnées en 1195, se concentrent sur ces reliefs.
27. Information orale.

puis, quand elle offrit aux chevaliers couseranais un couloir vers leurs châteaux de la basse Arize (Camarade, Montbrun et Villeneuve de Daumazan), et enfin, quand la création, au sud, de la seigneurie du haut Salat, future vicomté, finit d'isoler l'Avantès du reste du Comminges.